

## Problème définitoire de la cause, étude linguistique

Mohammad Elmatalqah

Département des langues européennes, Université de Mu'ta, Karak, Jordanie.

Received on: 18-8-2016

Accepted on: 11-12-2016

### Résumé

La cause est une notion difficile à appréhender. Dans cette recherche, la question que nous abordons essentiellement est celle de savoir si la langue peut aider à donner une définition claire et indépendante de la notion de cause. Ainsi, nous étudions, à partir d'une étude comparative, les liens entre la cause les autres notions proches. Nous arrivons à bien déterminer les caractéristiques de l'énoncé causal telles que l'antériorité, la généralisation en loi causale, la contre activité, l'approximation et l'épistémologie. Nous montrerons les liens que la cause entretient avec d'autres relations; la diversité des énoncés causaux; la grande variété de cette notion. Au terme de ce travail, nous posons la question essentielle: que nous apprend la langue sur la définition de « la notion de cause »?.

**Mots clefs:** Causalité, effet, langue, conditions nécessaires et suffisantes, interprétation causale.

### Abstract

Cause as a concept is difficult to grasp. The main question of this research is therefore whether language can help give a clear linguistic definition of cause. Using a contrastive approach, this research investigates the notion of cause and its relationships with other similar notions. It has identified the characterizing features of causal statement such as foregrounding, generalization according to the causal law, approximation and epistemology. It has also identified the relationship between cause and other notions studied. The research has also found that cause statement has variations due to variations in the definition of the notion of cause itself. The main question, which the research addresses, is therefore: what can we learn from the language used to define the notion of cause?.

**Keywords:** Causality, language, necessary and sufficient conditions, causal interpretation.

### 1. Introduction

La cause est une notion difficile à appréhender, des siècles de questionnement n'ayant pas permis de parvenir à une définition satisfaisante. Le fait qu'on n'arrive pas à cerner conceptuellement la notion de cause de manière satisfaisante, nous incite à revenir vers la langue: certains chercheurs définissent la cause comme la réponse à la question pourquoi; ce qui revient à la définir linguistiquement. Généralement, les études de la cause, surtout dans les travaux de nature philosophique, ont privilégié la cause dite factuelle: les deux arguments de cause sont des événements objectifs. Mais sur le plan linguistique, la cause n'est pas seulement une relation de deux événements réels, mais aussi une action, un état, une situation et un événement.

Si les dictionnaires, la littérature philosophique et les théories scientifiques posent plus de problèmes qu'ils n'en résolvent quand ils définissent la notion de cause, nous recourons à la linguistique pour pouvoir présenter une définition conceptuellement claire et précise de cette notion. Sans chercher à observer les expressions de la cause et leur condition d'emploi, il s'agit de définir la notion. En effet, « la cause » y est définie soit par "l'effet", soit par de nombreux termes pris pour ses synonymes: raison, motif, moteur, principe, origine, explication, occasion, fondement, sujet, source, argument...), - et réciproquement dans

les deux cas -; les définitions sont donc circulaires et peu exploitables, quoiqu'elles présentent des nuances sémantiques entre l'un ou l'autre des synonymes (par exemple: « un motif serait une cause d'ordre intellectuel, alors qu'un « mobile » serait une cause d'ordre psychologique »). D'ailleurs, elles attribuent au terme « cause » un sens relatif (ce par quoi) et soulignent la dimension temporelle dans la relation causale (antécédent).

Il faut souligner que cette explication de la cause dans la langue s'accorde avec la conception kantienne de la causalité<sup>1</sup>. A savoir que la causalité est une catégorie *a priori* de l'entendement par laquelle la pensée informe le réel, et n'est pas une catégorie qui dériverait des observations.

## 2. Problème de définition

Ainsi, s'il est hors de propos d'exposer l'approche logique des théories susdites, il nous semble, néanmoins, pertinent d'évoquer sommairement certains de leurs problèmes qui se trouvent liés directement à la notion de cause, entravant, partant, la clarté de sa conception et le satisfecit que pourraient décerner les scientifiques ou la pensée linguistico-logique à l'une de ses différentes définitions conceptuelles. Ainsi, parmi les problèmes, figurent trois problèmes:

- a. Le problème de l'universalité: est relatif à la question de savoir s'il peut exister « des effets », des « changements » sans qu'il y ait de cause à leur origine.
- b. Le problème de l'uniformité (ou la relation entre la cause et l'effet est générale): se trouve résumé dans l'adage bien connu « les mêmes causes produisent les mêmes effets ».
- c. Le problème de la confusion entre cause, « origine de la cause » et « auteur de la cause »: cette confusion est un autre fait qui tend à obscurcir la notion de cause.

Ces deux premiers problèmes montrent l'équivoque du vocable causalité. En effet, ce vocable peut servir à désigner trois choses différentes:

- (1)- Il désigne la relation de cause à effet qui peut exister entre deux événements, ou entre deux choses ou entre deux propriétés.
- (2)- Mais le mot « causalité » est employé aussi pour désigner l'une ou l'autre forme que l'on estime devoir attribuer à la relation causale, du genre: à même cause, même effet.
- (3)- Enfin, le mot « causalité » sert à exprimer la thèse qui affirme l'universalité de la relation causale: tout a une cause, rien ne pourrait exister sans cause.

Pourtant, il ne faut pas confondre ces trois acceptions différentes de la causalité. On peut alors étudier la première comme étant la forme traditionnellement assignée à la relation de cause à effet; à même cause, même effet, forme qui a généralement été proposée comme « un principe causal » et donc comme la seule forme de relation causale. X désigne la cause et Y l'effet, et le principe affirme que: si X, alors Y, et si non-X alors non-Y; autrement dit: seule la cause X peut produire l'effet Y, et X suffit à produire l'effet Y; X est donc la cause nécessaire et suffisante de Y.

On peut aussi étudier les relations causales sans la deuxième; il se pourrait, tout d'abord, qu'un même effet ait des causes différentes. Autrement dit, il pourrait être plusieurs causes en disjonction; chaque cause est suffisante mais non nécessaire à la production de l'effet puisque l'effet peut résulter des autres causes. Puis, il se pourrait qu'une même cause ait des effets différents. Ensuite, il se pourrait qu'un même

effet résulte de plusieurs causes agissant ensemble ou en interaction. Chacune des causes qui opèrent en interaction est suffisante pour produire leur effet propre, mais non suffisante, bien entendu, pour produire l'effet commun.

Enfin, il se pourrait qu'une même cause ne puisse produire son effet qu'en conjonction avec d'autres causes. Dans ce cas, la cause est nécessaire mais non suffisante à la production de l'effet: ce qui implique qu'il existe, au moins, un autre facteur (D) tel que D joint à X soit une condition suffisante de Y.

Bref, on se donne la liberté d'explorer les différentes formes<sup>2</sup> que peut prendre la relation causale, au lieu de devoir en accepter une (à même cause, même effet) comme un principe préalable à toute investigation causale.

Causalité et linguistique paraissent donc intimement liées. La question que nous montrons ici est celle que la langue peut contribuer à mieux cerner la notion de cause. Même si la langue met en lumière certaines caractéristiques de la notion de cause, nous verrons qu'il est difficile de considérer la cause comme une catégorie unique.

### **3. Relation entre cause et autres notions**

L'un des grands problèmes liés à la notion de cause est sa dépendance ou son indépendance vis-à-vis d'un autre concept. Les problèmes soulevés par la définition de la notion de cause sont variés et parfois enchevêtrés, puisque non seulement la cause entretient des rapports tenus avec d'autres notions logiques ou linguistiques, mais encore parce qu'à l'enchaînement simple reliant une cause à un effet, on a substitué la notion de multiplicité de causes en interaction, influant sur une multiplicité d'effets ce qui a amené nécessairement à analyser les phénomènes en termes probabilistes. On a même institué un principe de chaîne causale avec récursivité (la cause qui produit l'effet qui produit une autre cause), et celui de chaîne causale avec rétroaction (ou l'effet produit la même cause qui l'a produit).

#### *3.1. La cause et l'implication*

Le problème du rapport entre la cause et l'implication; celui d'implication au sens logique habituel de ce terme. En effet, nous trouvons fréquemment en langue l'idée que si « A est cause de B », B était en quelque sorte prévisible à partir de A. C'est ce qui transparait dans des expressions comme: « c'était prévisible », « infailliblement », c'était logique. Remarquons qu'il ne s'agit pas là d'une nécessité de facto entre A et B, mais d'une nécessité interne au discours, présentée comme telle par le discours.

Bien entendu, l'implication matérielle est inadéquate pour rendre compte de ce trait, même si « A est cause de B » est souvent compris comme « A est suffisant pour B ». En effet, l'affirmation «  $A \rightarrow B$  » contraint seulement à nier la vérité de la proposition A si B est fausse. On peut donc en particulier affirmer que l'on a bel et bien «  $A \supset B$  »: - si A est fausse, et B est vraie. Si A et B sont toutes deux vraies. Or, dans aucun de ces deux cas, on n'acceptera facilement de dire que « A est cause de B », même si le raisonnement sous-jacent est logiquement parfait.

Ainsi, affirmer une relation de cause entre deux faits implique que l'on ait reconnu un certain lien entre ces deux faits; l'implication, en revanche, ne fait intervenir que des valeurs de vérité compte non tenu de leur indépendance ou de leur dépendance. Pour montrer que même s'il est parfois difficile de distinguer intrinsèquement entre cause et implication, la langue possède, cependant, les moyens de

différencier « présenter P1 comme cause de P2 » et « présenter P1 comme impliquant P2 », O. Ducrot<sup>3</sup> se sert de la description du connecteur pragmatique « *d'ailleurs* ». Un autre point de vue est celui de P. Charaudeau<sup>4</sup> qui parle « d'explication causale » au lieu de cause, et fait intégrer celle-ci dans un dispositif de fonctionnement plus complexe appelée: la causalité; ainsi, il distingue l'implication en tant que causalité généralisante et l'explication en tant que causalité particularisante, qui sera spécifiée en explication conditionnelle, « conséquentielle » et causale.

### 3.2. *La cause et l'argument*

Le problème du rapport est entre la notion de cause et l'argument causal. En langue, la notion de cause flirte de façon constante avec celle d'argument; la frontière étant constituée par la cause alléguée (dans le sens de cause avancée pour justifier un fait ou un point de vue) qui tout en fonctionnant dans le discours comme une cause y a cependant le statut d'argument<sup>5</sup>. Il s'agit d'une cause présentée et utilisée comme telle par un auteur, le locuteur, et dont la rationalité n'a pas d'autre point d'ancrage que le discours. C'est ce qui permet de dire: « C'est vrai parce que je le dis ».

Cette cause alléguée est à distinguer du discours causal qui fonde son déroulement sur un lien causal extérieur, c'est-à-dire pour lequel il existe un consensus d'une communauté. C'est le discours de type scientifique: « *L'eau bout parce qu'elle est à cent degrés* ».

Donc, la langue semble mal distinguer la cause au sens le plus strict du terme de la cause alléguée, c'est-à-dire la cause externe convoquée par le discours, de la cause créée par le discours: cette dernière n'a alors plus un statut de cause à proprement parler, mais se tient du côté de la raison, de l'argument.

Un trait les sépare cependant: la cause - au sens que ce terme possède dans les sciences exactes - est ou n'est pas, alors que la raison invoquée ou l'argument est lui susceptible de gradation. Il y a des raisons plus ou moins bonnes, des arguments plus ou moins forts. Et ce n'est pas la relation causale qui est alors graduable mais sa valeur en tant qu'argument.

Aux rares exceptions près, les penseurs sont d'accord pour considérer que le lien causal n'est pas de nature logique. En particulier, une cause n'implique pas ses effets. Une cause n'est pas une condition nécessaire, par exemple: Bien que dans les conditions ordinaires, la prise de conscience des peuples soit nécessaire à l'éclatement d'une révolution, elle n'en est pas considérée comme la cause.

Cependant, un événement ne peut se produire que si un certain nombre de conditions sont remplies. Si l'une d'entre elles manque à l'appel, l'événement n'aura pas lieu. Chacune de ces conditions est appelée: condition causale, et nécessaire. L'ensemble de ces conditions est la cause de l'événement, et donc suffisante.

### 3.3. *La cause linguistique, une relation parmi d'autres*

Généralement, la cause grammaticale se trouve au chapitre des compléments et subordonnées circonstancielles, avec les autres relations: la condition, la conséquence, le but et la concession. Dans ce qui suit, nous montrerons que la confrontation entre la cause et ces notions aide à mettre en évidence la spécificité de la notion de la cause et de montrer ses propriétés.

Nous commençons par la relation entre la cause et la condition<sup>6</sup>, nous remarquons que les liens entre les deux sont un peu complexes. Dans la plupart des cas, la cause présente le fait comme la condition de

la réalisation de l'effet. Mais il reste que dans l'énoncé conditionnel, la portée reste plus générale. La relation de cause à effet « P1 cause P2 », est décrit un état de fait réalisé. Mais avec la condition comme « Si P1 alors P2 » la réalisation de deuxième est présentée comme conditionnée par la première, qui n'est pas envisagée que comme hypothèse.

Cependant, la cause peut se rapprocher d'un certain type de condition irréel dans le cas où l'hypothèse est clairement refusée. Alors, la négation de la condition irréalité peut être interprétée comme cause. Notons ici que la relation causale peut considérer comme une relation de contrefactuelle<sup>7</sup>, c'est-à-dire le contraire des faits; le facteur dont l'absence aurait remis en cause la réalisation de l'effet.

Quant à la cause et la conséquence<sup>8</sup>, on constate une grande proximité des notions linguistiques entre les deux. Il semble à première vue que dire « F1 est la cause de F2 » traduit « F2 est la conséquence de F1 ». Pourtant, l'ordre de présentation des propositions varie de la construction causale à la construction consécutive; c'est le point de vue selon lequel est présentée la relation de cause à effet. Dans la première, on part des effets pour remonter aux causes; dans la deuxième, on suit le chemin inverse.

De ce fait, la cause et la conséquence entrent dans des structures argumentatives différentes. La cause relève davantage de l'explication et l'ordre des propositions est plus libre, alors que la conséquence suit l'ordre logique d'apparition des phénomènes présentés.

Si nous arrivons aux relations de cause à but<sup>9</sup>. Notons d'abord que le but peut considérer comme la causalité finale et les liens entre les deux sont plus complexes que les liens entre la cause et la conséquence. Mais il reste que la cause semble plus proche de la conséquence que du but sur le plan conceptuel. Ainsi, les deux notions sont apparentées, même la cause n'est pas la symétrique du but, et dans la langue beaucoup de connecteurs du but sont employés pour exprimer la cause<sup>10</sup>.

Si nous considérons que le but est « c'est que l'on cherche atteindre ou à obtenir », il est alors la conséquence visée. D'ailleurs dans la cause, l'effet est considéré comme réalisé, alors que, dans le but, l'effet n'est considéré que comme visée. Malgré la grande proximité conceptuelle et la parenté linguistique, il reste que le but n'est pas la raison de l'action comme était le cas avec la cause<sup>11</sup>. Le but est la cause finale d'Aristote.

Arrivons en fin à la relation entre la cause et la concession<sup>12</sup>. Cette dernière exprime la cause mais de manière contradictoire ou paradoxale. Il s'agit ici de concession logique à savoir l'introduction d'une cause non efficiente, c'est-à-dire une cause qui ne produit pas l'effet.

La concession comporte donc la cause non efficiente et l'effet constaté (bien que P1? Non P2). Ainsi, le concept de la concession exige une situation exceptionnelle au regard d'une loi causale. Donc, il consiste à présenter une cause efficace; une cause aurait dû produire un effet opposé à ce qui est observé ou une cause qui ne joue pas son rôle de cause.

De ce fait, la concession réalise deux prédicats causaux distincts: l'un est négatif (un fait particulier ne produit pas l'effet attendu, mais au contraire « 'F2 opposé à F »). L'autre est positif et général. Il s'agit d'une loi causale qui porte sur des événements ou de situations plutôt sur des faits particuliers. Généralement, l'énoncé causal suppose une loi causale même s'elle reste imprécise. Nous pouvons dire que l'étude des relations entre la cause et la concession montre l'existence de lois causales générales qui pourraient soutenir les relations causales particulières.

Pour Conclure, il faut considérer l'hétérogénéité intrinsèque de la notion de cause par rapport aux autres notions dont elle se rapproche. Cette comparaison de la cause et des autres relations montrent que la cause et l'effet sont présentés comme réels et réalisés par opposition au but, et que le lien de cause à effet peut être mis en question parce qu'il est lui-même l'objet d'une assertion. La construction causale est une construction souple à la différence de la concession, mais assez économe en moyens lexicaux. La confrontation de la cause avec la concession et la condition mène à faire l'hypothèse des lois causales générales implicites à toute construction causale.

#### 4. Quelques propriétés de la notion de cause

Il s'ensuit qu'on parle beaucoup moins fréquemment d'une causalité indépendante, que de « réseau causal » ou de « structure causale »: il s'agit, en fait que pour définir de la cause un phénomène ou un événement, il faut que nous aboutissions forcément à des points de départ bien définis qui sont eux-mêmes l'effet d'un nombre immense des causes antérieures qui, de fil en aiguille, nous ramènent au début de toutes choses, à l'origine du monde.

Il est, néanmoins, possible d'en cerner en langue les principales caractéristiques de la notion de la cause:

1. Antériorité de la cause: il existe, en effet, un large consensus pour reconnaître l'aspect temporel de la causalité: une cause précède son effet. Ainsi, ce qu'on peut dire concernant l'expression « A à produit B » - et qui relève de la métaphore », c'est que A est conçu comme efficient, comme agissant. A est doté d'une sorte de pouvoir qui entraîne B. lorsque A est cause de B, A est senti comme ayant en quelque sorte produit B.

De cette conception très commune et psychologiquement attestée découle, au moins, cette conséquence: l'antériorité ou du moins la non<sup>∩</sup> postériorité de la cause par rapport à l'effet. Autrement dit, l'effet en langue est toujours conçu comme postérieur à la cause. Même dans les cas où l'on reconnaît, intellectuellement, la simultanéité de la cause et de l'effet, on ne peut s'empêcher d'accorder une sorte d'antériorité à la cause.

2. Généralisation en loi causale: l'axiome selon lequel « les mêmes causes produisent les mêmes effets » implique l'existence de lois générales régissant les changements produits en vertu d'une relation causale. Autrement dit, A et B ne sont pas des événements particuliers, mais des prédicats (propriétés ou actions) qui constituent une loi causale générale.

L'affirmation de causalité implique dans ce cas une proposition universelle comme « Tout Homme abusant du pouvoir (qui lui est confère) viole les droits (de ses concitoyens) », où elle joue un rôle analogue au V du calcul des prédicats. Soulignons que l'effet produit n'est donc pas nécessairement un objet matériel stricto sensu, mais qu'il peut consister aussi en un changement d'état d'un univers de référence.

3. Dépendance ou Contre factivité: le causal peut se comprendre à partir du contrefactuel. Si un fait F1 est la cause d'un fait F2, on peut en déduire que F2 n'aurait probablement pas eu lieu si F1 ne s'était pas produit. Cette information contrefactuelle contraire à l'ordre des faits réels, permet de rendre compte de la dépendance de l'effet à la cause. Elle souligne par ailleurs que seul un fait qui aurait pu ne pas

se produire - ou dont on envisage qu'il puisse ne pas se produire- peut être invoqué comme cause d'un autre fait.

4. Approximation: la causalité est une relation approximative. Dire qu'un fait F1 est la cause d'un fait F2 laisse généralement implicite un certain nombre de conditions qui, soit sont satisfaites et rendent possible « la causation »<sup>13</sup>, soit ne le sont pas, mais empêcheraient la causation si elles l'étaient.

Ainsi, un jugement causal est toujours simplificateur, c'est d'ailleurs l'un des atouts de la causalité et du raisonnement causal que d'isoler un facteur parmi une multitude des faits et de le présenter comme déterminant. Etant approximatif, le raisonnement causal est donc efficace car il permet de négliger une grande quantité de détails; mais, au-delà de son caractère économique, le raisonnement causal est efficace parce qu'il sert de guide pour l'action. Une équation mathématique, souligne Nazarenko<sup>14</sup>, n'est pas directement exploitable car elle permet de comprendre et non d'agir. A l'inverse, dans le raisonnement causal, l'objectif est d'agir sur le réel plus que de le comprendre. Un énoncé causal donne donc, sous une forme concise, synthétique et intuitive, une information directement exploitable comme guide pour l'action.

5. Relation « épistémologique »: On s'accorde, là aussi, facilement pour affirmer que la causalité est non pas une relation « ontologique », mais une relation « épistémologique »<sup>15</sup> en ce que, même si elle se présente sous le jour de l'objectivité, c'est une relation subjective. Nous avons vu qu'un même effet peut être rattaché à de multiples causes, et que ce lien, toujours approximatif et simplificateur, dépend du point de vue de l'observateur. Il n'y a donc pas de causalité en soi. Une relation causale n'est pas une relation existant entre des faits réels, mais une lecture de la réalité, une interprétation des faits.

Dans le même sens, la cause n'a pas besoin d'un marqueur spécifiquement causal pour l'exprimer. Mais un énoncé puisse s'interpréter causalement. Autrement, la cause pourrait être un résultat d'interprétation ou les liens de cause à effet sont interprétés, par le discours ou la logique, sans qu'il y a dans l'énoncé de donnée spécifiquement causale.

## 5. Conclusion

En somme, la cause est une notion métaphysique, logique, scientifique, empirique, logico discursive -ou linguistique, preuve, en est que sa catégorie figure à l'index de toutes les grammaires qui proposent des moyens divers pour l'exprimer. Si la langue met effectivement en lumière certaines caractéristiques de la notion de cause, nous avons vu qu'il est difficile de considérer la cause comme une catégorie unique. Dans la richesse des outils qu'elle convoque, la langue exprime de multiples nuances de causalité et reflète des découpages originaux. Nous avons montré par ailleurs qu'il existe des définitions très floues de notion de la cause: nous avons défendu l'idée que la cause est le fruit d'une interprétation et nous nous sommes interrogé sur les ressorts d'une telle interprétation. Ainsi, la notion de cause ne permet pas de rendre compte du fonctionnement linguistique de la cause exprimée dans la langue. En fait, la cause de ce sens met en évidence des relations très hétérogènes.

Dans le cadre de ce travail, nous n'avons pas rendu compte de toutes les relations entre la cause et les autres notions proches. Il nous suffit de mettre en évidence les distinctions qui aident à bien préciser une

définition linguistique de la cause. Nous avons essayé de donner une définition de la cause par la langue ou la linguistique, mais une étude syntaxique de l'expression de la cause pourrait aider aussi à donner une autre vision.

## إشكالية تعريف السبب، دراسة لسانية

محمد المطالقه

قسم اللغات الأوروبية، جامعة مؤتة، الكرك، الأردن

### الملخص

يعد السبب مفهوماً من المفاهيم الصعبة الإدراك، والسؤال الذي نطرحه أساساً في هذا البحث هو محاولة معرفة فيما كانت اللغة تستطيع أن تساعد في إعطاء تعريف واضح ومستقل لمفهوم السبب من الجانب اللساني. وبناءً على ذلك، يدرس البحث من خلال المنهج المقارن العلاقة بين السبب والمفاهيم الأخرى المشابهة له. وتوصل البحث أولاً لتحديد ميزات العبارة السببية مثل الأسبقية، والتعميم وفقاً للقانون السببي، والمقاربة وعلوم المنطق، كما ويوضح البحث العلاقة التي يرتبط بها السبب مع العلاقات الأخرى وتنوع العبارة السببية المنبثق من تنوع تعريف مفهوم السبب. ومن خلال هذا العمل طرحنا التساؤل المحوري التالي: ما الذي يمكن أن نتعلمه من اللغة لتعريف مفهوم السبب.

**الكلمات المفتاحية:** السببية، النتيجة، اللغة، الشروط الواجبة والكافية، الاستنباط السببي.



**End Note:**

- 1 Puech, M. (1990). Kant et la causalité, Paris, Vrin.
- 2 Pour une autre typologie des différentes formes que peut prendre la relation causale, cf. Guillaume Wunsch (1988).
- 3 . Cf\_ Les mots du discours, pp. 193-232, édit. de minuit, 1980
- 4 Pour plus de détails, cf. Langue Linguistique Communication, langage et discours. Eléments de sémiolinguistique, Classiques Hachette, 1983.
- 5 L'argument est défini comme un raisonnement plus ou moins développe tendant à prouver au réfuter une proposition au une thèse. Nouveau Le Petit Robert 119
- 6 La condition est définie comme : Etat, situation, fait dont l'existence est indispensable pour qu'un autre état, un autre fait existe. Nouveau Petit Le Robert 434
- 7 Shoham, Y. (1988). Reasoning About Change: Time and Causation from the Standpoint of Artificial Intelligence
- 8 La conséquence est défini comme : suite qu'une action, un fait entraîne... qui marque une relation entre cause (la principale) et un effet (la consécutive). Nouveau Petit Robert 447.
- 9 Le but est : point visé, objectif. Point que l'on se propose d'atteindre... ce que l'on se propose d'atteindre, ce à quoi l'on tente de parvenir. Nouveau Petit Le Robert 274
- 10 Sur le plan linguistique en revanche, le but et la cause sont très proches, au point parfois de se confondre. La diachronie est révélatrice. " Par ce que", qui se soudera ensuite en parce que, apparaît au XIIème siècle en Ancien Français. Il est alors employé en parallèle et en synonyme de "por ce que" (pour ce que, littéralement ce pour quoi) qui se spécialisera ensuite dans l'expression du but et deviendra pour que. Les deux conjonctions de subordination prototypiques de la cause et du but sont donc synonymes en Ancien Français.
- 11 Gross G. (1984). Un complément de cause en par, Neophilologica, T. II, 55-67.
- 12 Les grammaires regroupent souvent sous le terme de « concession » divers phénomènes argumentatif qui permettent de rectifier ou de restreindre un terme ou une partie de l'énoncé, de prévenir par avance des objections. Pour plus de détails: Morel, M.-A. (1996). La concession en français.
- 13 Qui signifie: "processus par lequel une cause produit un effet"; cf. Adeline Nazarenko, La cause et son expression en français, 5.
- 14 Ibid, 7.
- 15 Cf. G.H. Von Wright, "On the Logic and Epistemology of the causal relation", Logic, Methodology and Philosophy of Science IV, North-Holland Publ., 1973, 305.

## Références

- Anscombre, J.-C. & Ducrot, O. 1983, *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga.
- Anscombre, J.-C., 1984, « La représentation de la notion de cause en langue », *Cahiers de grammaire*, Toulouse, Université Toulouse-Le Mirail, 8: 5-53.
- Apothéloz, D. & Miéville, D. 1989, « Matériaux pour une étude des relations argumentatives », in Rubattel, C. (éd.), *Modèles du discours*, Berne, Peter Lang, 247-260.
- Béguelin, M.-J., Avanzi, M. & Corminboeuf, G. 2010, *La parataxe*, 2 tomes, Berne, Peter Lang.
- Boudon Raymond, 1995, " causalité ".in Encyclopédia Universalis, Paris, corpus 5.
- Busquets, J., Vieu, L. & Asher, N. 2001, « La SDRT: une approche de la cohérence du discours dans la tradition de la sémantique dynamique », *Verbum*, n° 23-1, 73-101.
- Corminboeuf, G. 2009, *L'expression de l'hypothèse en français. Entre hypotaxe et parataxe*, Bruxelles, De Boeck-Duculot (coll. « Champs linguistiques »).
- Gohl, C. 2000, « Causal relations in spoken discourse: Asyndetic constructions as a means for giving reasons », in Couper-Kuhlen, E. & Kortmann, B. (éds), *Cause, condition, concession, contrast: cognitive and discourse perspectives*, Berlin, Mouton de Gruyter, 83-110.
- Gross, G., Prandi, M., 2004, *La finalité, fondements conceptuels et genèse linguistique*, Bruxelles, De Boeck-Duculot.
- Gross G., 1984. Un complément de cause en par, *Neophilologica*, T. II, Université de Silésie, Katowice, Pologne, 55-67.
- Hamon, S., 2005, *La phrase double causale: propriétés syntaxiques et interprétations sémantiques*, Thèse de doctorat, Université Paris X-Nanterre.
- Hamon, S. & Leeman, D., 2006 « Les verbes de cause à partir de l'exemple de causer », in J. François, D. Le Pesant & D. Leeman (coord.), *Les verbes français, Langue Française*, 150.
- Moeschler, J. (éd.) 2003, *Cahiers de linguistique française*, n° 25, « Temporalité et causalité ». <http://clf.unige.ch/num.php?numero=25>
- Morel, M.-A., 1996. La concession en français, Paris, Ophrys, Collection L'essentiel français.
- Nazarenko, A., 2000, *La cause et son expression en français*, Paris: Ophrys.
- Sanders, T. 2005, « Coherence, Causality and Cognitive Complexity in Discourse », in Aurnague, M., Bras, M., Le Draoulec, A. & Vieu, L. (éds), *Proceedings/Actes SEM-05, First International Symposium on the exploration and modelling of meaning*, p. 31-44. <http://w3.erss.univ-tlse2.fr:8080/index.jsp?perso=bras&subURL=sem05/proceedings-final/03-Sanders.pdf>.
- Shoham, Y., 1988. Reasoning About Change: Time and Causation from the Standpoint of Artificial Intelligence, Cambridge MA, The MIT Press.
- Wright, G.H. Von, 1973. On the Logic and Epistemology of the Causal Relation, in *Logic, Methodology and Philosophy of Science IV*, North Holland Publ.. 293-312.